

Ville de Thurso
Rémunération et allocations de dépenses
des élus municipaux
pour l'année 2022



Selon l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus*, la municipalité doit diffuser sur son site Internet la rémunération et l'allocation de dépenses versées aux élus municipaux.

Le Maire reçoit une rémunération de 61 158 \$ et une allocation de dépenses de 17 496 \$ pour l'année 2022.

Le Maire reçoit également de la MRC de Papineau, pour l'année 2022 à titre de préfet, une rémunération de 38 599 \$.

Chacun des conseillers et conseillère reçoit une rémunération de 8 508 \$ et une allocation de dépenses de 4 132 \$ pour l'année 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jasmin Gibeau", is written over a horizontal line.

Jasmin Gibeau
Directeur général et
Greffier-Trésorier